

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 2 du 18 mars 2011



Actuellement en région

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Les maladies de dépérissement du buis



Dégâts causés par *Cylindrocladium buxicola*

La présence du pathogène fongique « *Cylindrocladium buxicola* » nous a été signalée sur l'agglomération dijonnaise avec des dégâts importants sur les arbustes infectés. Ce champignon peut causer un dépérissement des feuilles et des rameaux du buis. L'attaque se traduit par des taches claires sur les jeunes feuilles entourées de tissu de couleur brun-rouge. La maladie évolue avec des taches plus foncées qui atteignent l'ensemble des feuilles du sujet atteint aboutissant à un dessèchement complet des feuilles puis à leur chute.



Dépérissement de la plante causé par le champignon

Le champignon se développe dans des conditions de températures comprises entre 5 et 30°C avec un optimum à 25°C. Il a également besoin d'un film d'eau à la surface de la feuille de 5 à 7 heures pour l'infection, qui peut se faire directement à travers la cuticule indemne.

Le champignon se conservant dans les débris de plantes malades ou les feuilles mortes il est donc recommandé de les ramasser et de les détruire. En effet, le pathogène forme des chlamydospores (des spores résistantes), qui peuvent survivre plusieurs années.

Fusariose hivernale

Quelques cas de cette maladie fongique ont été signalés avec des dégâts très limités. Il faudra donc rester vigilant au niveau des observations dans les semaines qui vont suivre afin de voir l'évolution de cette maladie.



Symptômes liés à la fusariose hivernale

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n°2 du 18 mars 2011

Chenilles défoliatrices tous feuillus

Aucune observation pour le moment dans la région bourgogne, il est important de rester vigilant car les conditions climatiques de ces dernières semaines sont propices au développement de ces ravageurs.

La processionnaire du Pin

Les premières processions ne sont pas encore signalées dans le réseau d'observateurs. Cependant, il est recommandé de rester vigilant car les conditions climatiques relativement douces pour la saison devraient favoriser la sortie des chenilles.

Pour une meilleure détection du début des processions, du matériel de piégeage de type éco-piège peut être mis en place.

La pose de ce matériel doit bien entendu s'effectuer avant le départ en procession des chenilles.

L'observation des adultes (papillons), qui se fait à partir du mois de juin, est quant à elle possible par l'installation de pièges à phéromones.

Enfin, nous rappelons que si vous êtes amenés à intervenir sur les nids ou les chenilles vous devez porter une protection adaptée comme des gants, des lunettes de protection, une combinaison hermétique et un masque.



Nid de processionnaires du pin

Ce qu'il faut retenir

Zones Non Agricoles

- Maladie du buis : présence de *Cylindrocladium buxicola*
- Quelques apparitions de fusariose hivernale mais situation globalement saine
- Bien observer l'apparition des chenilles défoliatrices
- Situation saine pour le reste de la végétation.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes : Mairie de Beaune, Mairie de Nevers, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Mâcon, Mairie de Blanzay, Golf de Norges la Ville, Golf de Roncemay, Golf de Magny Cours, Golf de Mâcon, Golf de Beaune Levernois.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé d'AREXHOR et du SRAL.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.